



*Aux élèves, au corps enseignants et
à tous les utilisateurs de l'école de
Rossens*

Farvagny-le-Grand, le 30 mai 2022

Plan de situation lors des travaux sur le bâtiment B de l'école de Rossens

1. Brève introduction

Les travaux sur l'école de Rossens (bâtiment B) vont commencer à la fin de l'actuelle année scolaire. Afin d'assurer la sécurité des enfants et des utilisateurs, il a été décidé de fermer totalement le chantier, ce qui nécessite de préciser certains éléments. Un plan de situation est prévu au recto.

2. Interdiction du chantier

La zone de chantier est prévue **en vert** dans le plan annexé. Celle-ci sera entièrement entourée de palissade et sera interdite d'accès à l'exception des personnes autorisées. Cela permet notamment d'assurer que le rayonnement de la grue ne passe pas au-dessus de zones non protégées.

Pour ce qui est du terrain omnisports, celui-ci sera laissé au maximum à disposition des enfants, mais il sera en partie coupé pour remplir les exigences de sécurité.

3. Cheminement des élèves et dépose des enfants

Le cheminement des élèves qui sont amenés par leurs parents est défini **en bleu** dans le plan annexé.

Il est là l'occasion de rappeler aux parents que la place de dépose (**en rouge** dans le plan annexé), y compris en-dehors des travaux, se situe **entre l'Hôtel du Barrage et le bâtiment du Service social** (en **bleu clair** dans le plan annexé).

Pour des raisons de sécurité notamment, la dépose des enfants sur la route de l'Impasse du Grand-Pré ou sur les arrêts TPF est absolument interdite.



4. Parking utilisateurs et enseignants

Les places de parc actuelles seront utilisées pour les besoins du chantier. De ce fait, le parking utilisateurs et enseignants (**en rouge** dans le plan annexé) est déplacé sur les places situées **entre l'Hôtel du Barrage et les locaux du Service social** pendant toute la durée des travaux (en **bleu clair** dans le plan annexé). Ce parking est prévu pour tous les utilisateurs des locaux de l'école.

5. Arrêt de bus

Après contact avec notre prestataire, et dans la mesure où l'arrêt de bus actuel sera dans le périmètre de sécurité, les enfants seront déposés devant le bâtiment de la salle de gymnastique (**en orange** dans le plan annexé). Ils seront également repris à cet endroit.

Au nom du Dicastère en charge des écoles

Conseiller responsable

Julien Gremaud

Cheffe de secteur

Antoinette Clerc

Copie va :

- Au Conseil communal, pour information.

